



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2015

- Séance du 16 avril 2015
- Date de convocation : 17 avril 2015
- Date d'affichage : 17 avril 2015

Nombre de conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 14

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie à 19 heures 00, sous la présidence de Monsieur François GOMEZ, Maire,

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs François GOMEZ, Ghislaine GIRARDAT, Patrice BAUDOIN, Alain DUVIVIER, Pascal LAPIERRE, Luc REDREGOO, Hélène TROTTEREAU, Marianne VITTE, Gaëlle CROCI, Cécile GOMEZ, Richard GALLINARI.

A donné pouvoir : M. Jean-Luc HIBON à M. François GOMEZ, M. Pascal VANDENBROUCKE à M. Alain DUVIVIER, M. Alexandre GACHELIN à Mme Marianne VITTE.

Etait absent : M. Jérôme HOQUET.

Secrétaire de séance : Madame Hélène TROTTEREAU

Délibération n°01 :

FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal » ;

Le Maire a rappelé que conformément à l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30 % de l'effectif légal dudit Conseil ;

Ce pourcentage donne pour la commune de Thiescourt un effectif maximum de 4 postes d'adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal du 04 avril 2014 fixant à deux le nombre d'adjoints au Maire ;

Vu l'arrêté du 07 avril 2014 donnant délégation de fonctions à M. Luc REDREGOO, deuxième Adjoint au Maire ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 2015 rapportant l'arrêté du 07 avril 2014 et annulant les délégations de fonction accordées à M. Luc REDREGOO deuxième Adjoint au Maire ;

Vu la délibération n°8 du 02 février 2015 fixant à quatre le nombre d'adjoints au maire ;

Vu la délibération n°9 du 02 février 2015 nommant M. Patrice BAUDOIN aux fonctions de troisième Adjoint au Maire ;

Vu la délibération n°10 du 02 février 2015 nommant M. Jean-Luc HIBON aux fonctions de quatrième Adjoint au Maire ;

Vu l'article L. 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que la démission d'un adjoint devient définitive à partir de son acceptation par le représentant de l'Etat dans le département ;

Vu le courrier de Monsieur le Préfet de l'Oise du 16 février 2015 acceptant la démission de M. Luc REDREGOO de ses fonctions d'Adjoint au Maire à la date du 11 février 2015 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article R. 2121-2 qui indique « Après le maire, les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau », ainsi que l'article R. 2121-4 qui précise l'ordre du tableau des conseillers municipaux,

Vu la vacance d'un poste d'Adjoint au Maire en date du 11 février 2015 ;

Le Conseil Municipal, a décidé à l'unanimité :

- **DE SUPPRIMER un poste d'Adjoint au Maire et ainsi de fixer le nombre d'Adjoints au Maire à trois,**
- **DE FIXER le nouveau tableau de la municipalité comme suit :**

MAIRE	GOMEZ FRANCOIS
1er ADJOINT	GIRARDAT GHISLAINE
2eme ADJOINT	BAUDOIN PATRICE
3eme ADJOINT	HIBON JEAN-LUC
CONSEILLER	VANDENBROUCKE PASCAL
CONSEILLER	DUVIVIER ALAIN
CONSEILLER	GACHELIN ALEXANDRE
CONSEILLER	REDREGOO LUC
CONSEILLER	HOQUET JEROME
CONSEILLER	TROTTEREAU HELENE
CONSEILLER	LAPIERRE PASCAL
CONSEILLER	VITTE MARIANNE
CONSEILLER	CROCI GAELLE
CONSEILLER	GOMEZ CECILE
CONSEILLER	GALLINARI RICHARD

Délibération n°02 :

MONTANT DES INDEMNITES DU MAIRE ET DE SES ADJOINTS

Vu les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L 2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires et des adjoints ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014 constatant l'élection du maire et de deux adjoints ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 avril 2014 fixant à trois le nombre d'adjoints au Maire ;

Vu les arrêtés municipaux en date du 24 avril 2015 portant délégation de fonctions à Messieurs Patrice BAUDOIN et Jean-Luc HIBON ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi ;

Considérant que pour une commune de 781 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 31 % ;

Considérant que pour une commune de 781 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 8,25 % ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide, avec effet au 24 avril 2015:

➤ DE FIXER le montant des indemnités allouées aux membres du conseil municipal comme suit :

MAIRE	GOMEZ FRANCOIS	31 % de l'indice 1015
1er ADJOINT	GIRARDAT GHISLAINE	8,25 % de l'indice 1015
2eme ADJOINT	BAUDOIN PATRICE	8,25 % de l'indice 1015
3eme ADJOINT	HIBON JEAN-LUC	8,25 % de l'indice 1015
CONSEILLER	VANDENBROUCKE PASCAL	-
CONSEILLER	DUVIVIER ALAIN	-
CONSEILLER	GACHELIN ALEXANDRE	-
CONSEILLER	REDREGOO LUC	-
CONSEILLER	HOQUET JEROME	-
CONSEILLER	TROTTEREAU HELENE	-
CONSEILLER	LAPIERRE PASCAL	-
CONSEILLER	VITTE MARIANNE	-

CONSEILLER	CROCI GAELLE	-
CONSEILLER	GOMEZ CECILE	-
CONSEILLER	GALLINARI RICHARD	-

➤ **D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget communal,**

➤ **DE TRANSMETTRE au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal.**

Délibération n°03 :

CESSION DU FOURGON COMMUNAL

Monsieur le Maire propose que le véhicule communal « FIAT Ducato Fourgon » immatriculé 701 BQP 60 et mis en circulation le 20/06/2001 soit vendu.

Celui-ci représentant des frais importants de remise en état, a été remplacé par un Fourgon « IVECO » immatriculé DN 034 NV.

Monsieur le Maire propose que ce véhicule, compte-tenu de son état, soit cédé au prix minimum de 500 euros.

Monsieur Baudoin informe les membres qu'un marchand de bois est intéressé pour l'acheter au prix de 500 euros.

Certains élus sont surpris de la mise en vente du véhicule.

Pourtant, Monsieur le Maire l'avait énoncé lorsque la commune avait fait l'acquisition du nouveau.

Monsieur Duvivier indique qu'il a connaissance d'une autre personne intéressée et il pense que nous pouvons le vendre plus cher que 500 euros.

Monsieur le Maire ainsi que l'adjoint nous évoquent tous les problèmes mécaniques du fourgon.

Madame Girardat propose de mettre en vente le fourgon sur le « boncoin ». Elle se propose de faire l'annonce et demande une photo du fourgon.

Monsieur le Maire va publier un avis de vente sur le site de la commune, la vente se fera fin mai à la meilleure offre proposée.

Monsieur le Maire énonce le cadre d'un vote d'une délibération : lorsque nous votons une délibération, les échanges se font avant le vote. Lorsque le vote est effectué, nous ne pouvons plus apporter de modification.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTÉ la cession à l'amiable de ce véhicule communal au prix minimum de 500 €,**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente de ce bien.**

Délibération n°04 :

CESSION DU TRACTEUR COMMUNAL

Monsieur le Maire propose que le tracteur communal «NEW HOLLANDE» immatriculé 168 CEK 60 et mis en circulation le 17/12/2008 soit repris.

Celui-ci représentant des frais importants de remise en état, va être remplacé par un nouveau tracteur.

Monsieur Baudoin a fait faire des devis car le tracteur de la commune doit être changé. Nous ferons reprendre l'ancien et nous compléterons afin d'acheter un tracteur plus puissant avec plus d'options. Il sera plus robuste.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE la reprise de l'ancien tracteur dans le cadre de l'achat du nouveau tracteur,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à la reprise de ce bien.**

Délibération n°5 :

ECHANGE DE PARCELLE DE TERRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que lors de réalisation du bassin de rétention en vue de la lutte contre les inondations, des travaux d'aménagement (déversoir) ont été réalisés sur la parcelle cadastrée A-1132 appartenant à M. Pierre ALLAVOINE. Il convient donc de régulariser la situation en faisant borner le terrain occupé et en procédant à l'échange avec une parcelle de terre appartenant à la commune.

Monsieur le Maire propose d'échanger la parcelle cadastrée B307 d'une superficie de 33a22ca sur laquelle sont présents une trentaine de peupliers.

Monsieur le Maire suspend quelques instants la séance afin de récupérer le dossier. Il nous fait lecture du courrier écrit par l'habitant donnant son accord, cette procédure a été faite sous le mandat de Monsieur Redregoo.

Nous nous posons la question de l'appartenance de la ligne de chemin de fer.

Monsieur le Maire indique qu'elle appartient à la commune de Thiescourt.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, décide à la majorité, par 13 voix pour et 1 contre :

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à faire procéder au bornage d'une partie de la parcelle A-1132 en vue de sa division, aux frais de la commune,**

- **DE PROCEDER à un échange avec la parcelle B307 appartenant à la commune,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions et de signer tous les documents s'y rapportant.**

Monsieur le Maire nous demande une minute de silence pour le décès de Monsieur Hanique, ancien maire de Thiescourt. La commune a envoyé une gerbe de fleurs.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire nous annonce le retour positif de la subvention pour la réserve partenaire incendie d'un montant de 15 000 euros.

Concernant l'Agence de l'eau, on attend leur accord pour le dossier de zonage.

Monsieur Baudoin nous annonce qu'un des trois cerisiers récemment planté a été volé ainsi que certains tuteurs en bois sur la route allant vers Ribécourt. Comment faire pour éviter les vols ?

Monsieur Lapierre indique que c'est dans toutes les communes et que malheureusement il n'y a pas grand-chose à faire.

Monsieur Baudoin annonce que quelques arbustes vont être plantés, pourquoi pas des forsythias.

Monsieur Lapierre se propose d'en donner à la commune car il en a.

Monsieur Lapierre demande des précisions sur le passage du bus à la rentrée du 11 mai 2015.

Monsieur le Maire annonce que les enfants du primaire reprendront leur bus au parking de la Mairie dès le 11 mai 2015. L'arrêté est affiché aux arrêts de bus.

Madame Trotereau demande si les horaires changent.

Monsieur le Maire ne pense pas.

Madame Trotereau et Monsieur Lapierre soutiennent le fait que les horaires soient les mêmes qu'avant les travaux, les enfants gagnent 15 minutes ce qui n'est pas négligeable vu le peu de temps qu'ils ont sur la pause méridienne.

Monsieur le Maire se renseigne.

Madame Gomez se demande s'il ne serait pas possible de continuer à avoir un seul car pour Thiescourt afin que les enfants de notre village ne soient pas obligés de prendre le car qui passe par Caneccancourt.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de sa volonté : il faut voir cela avec le Conseil Général.

Madame Trotereau et Monsieur Galinari précisent qu'ils sont en contact avec Monsieur Delmotte par rapport aux futurs horaires de l'école et que les négociations sont très dures. D'ailleurs, ils en profitent pour dire aux membres du conseil que l'idée de proposer les TAP sur une après-midi va être difficile à cause des horaires des cars.

Monsieur le Maire suspend quelques instants la séance pour aller chercher un courrier du Conseil Général.

Monsieur le Maire a reçu un courrier lui demandant de prendre un arrêté pour fermer des rues dans Thiescourt. Il ne comprend pas cette demande.

Messieurs Redregoo Lapierre nous expliquent qu'avec les récentes élections il y a beaucoup d'ordres et de contre ordres au Conseil Général car ils sont en restructuration.

Madame Vitte nous fait état de plusieurs problèmes concernant l'Eglise du village. Les fiétes de pigeons sont importantes.

Mesdames Gomez et Vitte sont allées nettoyer cette semaine et deux jours après c'est bon à refaire. Quelles solutions avons-nous ?

Madame Vitte propose de créer une petite équipe de bénévoles pour nettoyer de temps en temps. Il y a des infiltrations au niveau des chéneaux. De plus, il y a des vieux appareils

électriques de chauffage à débarrasser ainsi que des bouteilles de gaz vides. Enfin, il y a aussi deux portes à décaper et peindre.

Monsieur Lapierre nous fait part d'un petit mot écrit par une petite fille de 10 ans accroché aux arrêts de bus.

C'est une petite fille qui dénonce le harcèlement dont elle est victime à l'école du RPC d'Evricourt et son envie de mettre fin à ses jours.

Madame Trotereau et Monsieur Galinari délégué au SIVOM font part de la connaissance de cette situation. L'affaire a été très vite traitée par l'équipe du SIVOM. Les parents ainsi que les enfants ont été vu et repris sur leurs actes. Madame Trotereau et Monsieur Galinari énoncent l'envie de ne pas en rester là et de faire intervenir des professionnels pour parler aux enfants du harcèlement. Madame Gomez trouve les membres du SIVOM efficaces et nous annonce que sa fille va mieux car elle a pu passer une journée d'école digne d'une petite fille de 10 ans.

Monsieur Lapierre demande les circonstances de l'accident de Roberto.

Il est tombé de l'escabeau et s'est cassé 4 côtes.

Monsieur Galinari demande si cette personne a fait une formation sécurité. Monsieur le Maire répond par la négative car il rencontre quelques soucis pour effectuer cette formation. Il faut vérifier à quand remonte la date de sa dernière visite médicale à la médecine du travail. Monsieur Baudoin dit que désormais un échafaudage sera monté.

Monsieur le Maire indique que les travaux à la salle des fêtes peuvent commencer. Nous allons proposer le créneau entre le 19 juillet et le 2 Aout 2015 à l'entrepreneur.